



« FOND DE DOTATION MESA »

En adhérant au fond, les Entreprises du Pays Basque et du Seignanx permettent de mieux satisfaire les besoins matériels et logistiques de la Banque Alimentaire et d'améliorer son efficacité.

mesa64@banquealimentaire.org
MESA, 80 chemin de Frais, 64100 Bayonne

BULLETIN DE SOUTIEN 2023

Mme/M.....

Entreprise.....

Adresse.....

Mail.....

Tel fixe.....Portable.....

Siret.....

J'apporte le soutien de mon entreprise au MESA par le versement d'un don* d'un montant de :

500€ 1000€ 2000€ 5000€ 10 000 € Autre

Soit après déduction fiscale :

200€

400€

800€

2000€

4 000€

J'effectue le paiement par :

- Chèque bancaire à l'ordre du MESA du Pays Basque et du Seignanx, 80 chemin de frais, 64100 Bayonne.
- Virement bancaire : IBAN FR76 1690 6000 4287 0095 3249 684

Fait à.....

Le.....

Signature et tampon de l'entreprise :

Vous recevrez en retour le reçu fiscal qui vous permettra de déduire 60% d'impôt du montant total sur les sociétés.

*La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a instauré un dispositif fiscal attractif pour favoriser le développement de fonds de dotation. Lorsqu'une entreprise fait un don, elle bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant du don dans la limite de 0.5% de son chiffre d'affaire HT avec une possibilité de reporter l'excédent sur 5 ans en cas de dépassement du plafond. Le bénéficiaire peut également consentir une contrepartie en nature au donateur (diffusion du logo, don en marchandises ou en services...).

Ainsi, un don de 1 000€ entraîne une baisse d'impôt sur les sociétés de 600€, soit un coût net de 400€ pour l'entreprise.